

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :  
En exercice: **13**  
Présents : **9**  
Absents : **4**  
Votants : **9**

L'An deux mille onze,  
Le Mercredi 2 Novembre à 19 heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,  
dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de M. Guy SOALHAT, Maire.

Date de convocation du Conseil : 26 Octobre 2011

**PRESENTS :** MRS. SOALHAT, REVERET, CHEVANNE, FORGETTE, ZALDIVAR, ROYER, MMES FAYE, BONVIN, HENRY.

**ABSENTS :** MME GRAND, MM MARSONI, EMERY, DUPLAN.

Mme BONVIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : VVA - PROJET DE RESIDENCE D'ARTISTE(S) « CHŒUR D'ENFANTS »**

Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre d'une résidence d'artiste(s) de 16 mois (Janvier 2012 – Avril 2013) réunissant les 250 élèves de chant de 4 écoles de musique municipales (Vichy, Cusset, Bellerive, Saint-Yorre) et un orchestre, autour d'un chœur d'enfants, Vichy Val d'Allier a lancé un appel à projet le 21 Juillet dernier pour recruter un ou plusieurs artiste(s) confirmé(s) capable(s) d'assurer deux fonctions essentielles au projet : un chef de chœur et un artiste-compositeur.

Ce projet culturel intercommunal est une première par la Communauté d'Agglomération. 3 représentations finales sont prévues dont deux à l'Opéra de Vichy en Avril 2013.

A travers ce projet, l'artiste devra faire des propositions en matière d'ateliers. Des répétitions seront également ouvertes au public. Ces ateliers et répétitions auront pour but de sensibiliser la population avec le travail entrepris par l'artiste. Les modalités d'accueil de ceux-ci sont largement tributaires du projet de l'artiste sélectionné en Novembre 2011 et des capacités et possibilités d'accueil des Communes participantes. »

Et demande au Conseil municipal s'il est intéressé pour s'impliquer davantage dans ce projet.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après délibéré :

**- NE SOUHAITE PAS S'IMPLIQUER DAVANTAGE DANS CE PROJET.**

~~~~~

**OBJET : AVANCE REMBOURSABLE DE LA COMMUNE A LA REGIE DE TRANSPORT**

Le Conseil municipal,

- Vu la facture des travaux d'entretien du car de 4 231 euros,
- Vu la facture des travaux de réparation suite à sinistre de 3 937 euros,

- Vu l'augmentation du tarif des carburants (8 200 euros dépensés à ce jour pour une prévision budgétaire de 8 500 euros), soit un solde insuffisant de 300 euros pour encore 2 mois de fonctionnement,
- Vu le coût de remplacement nécessaire très prochainement de 4 pneumatiques (devis de 2 600 euros) ,

Devant l'impossibilité de pouvoir honorer toutes ces dépenses, faute de crédits,

- **DECIDE, sur proposition du Maire, de verser du budget principal sur le budget « Régie » une avance de 10 000 euros remboursable dans les 5 ans à venir.**

~~~~~

**OBJET : POINT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle le sujet abordé lors de la réunion du 7 Juillet 2011 en matière de destination à donner aux anciennes écoles et à la Cure suite à la réception des évaluations faites à notre demande par le Service des Domaines. Mise à part l'ancienne école des Maussangs occupée aujourd'hui par un certain nombre d'Associations ; l'ancienne école du Bois Randenais et la Cure sont des bâtiments qu'il faut soit rénover, soit vendre avant qu'il ne soit trop tard.

Monsieur le Maire propose de se prononcer dans un premier temps sur le devenir de la Cure et propose, suite à l'invitation qui a été faite aux élus pour visiter le bâtiment afin de permettre à chacun de se rendre compte de l'état des lieux et d'apprécier le coût d'une rénovation qui serait trop important pour les finances communales, de mettre ce bâtiment en vente.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ LA MISE EN VENTE DU BATIMENT DENOMME « LA CURE » ET SES DEPENDANCES AVEC TOUT LE TERRAIN Y ATTENANT JUSQU'AU TALUS POUR UNE MISE A PRIX DE 250 000 EUROS AVEC CONDITIONS DU MAINTIEN DU CACHET ET DE L'ASPECT EXTERIEUR DE L'EDIFICE.**

~~~~~

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE A LA COURIE**

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises « Allier PTP services » de MONTEIGNET SUR L'ANDELOT et « Poly-Bâti » de BRUGHEAS pour les travaux suivants :

|                                       |                     |              |
|---------------------------------------|---------------------|--------------|
|                                       | Allier PTP services | Poly-Bâti    |
| Curage fossé et remplacement de buses | 320 euros HT        |              |
| Curage de fossé                       |                     | 160 euros HT |
| Remplacement de buses                 |                     | Non chiffré  |
| Création d'un fossé                   | 400 euros HT        | Non chiffré  |

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE DE PRIVILEGIER LA PROPOSITION DE L'ENTREPRISE DE BRUGHEAS « POLY-BATI » POUR LA REALISATION DES SEULS TRAVAUX DE CURAGE DU FOSSE SUR ENVIRON 70 ML ET LE REMPLACEMENT DE BUSES CASSEES.**

~~~~~

**OBJET : VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX**

L'Assemblée délibérante de BRUGHEAS, réunie ce 2 Novembre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de Gestion de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

~~~~~

**OBJET : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE MARIOL AU SMEA**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande du Président du SMEA pour inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion la demande d'adhésion de la Commune de MARIOL et donne lecture du courrier du Président ainsi que de la délibération prise par le Comité syndical.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE l'adhésion de la Commune de MARIOL au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier.**

~~~~~

**OBJET : APPROBATION DU TRANSFERT AU SDE03 DU CONTRAT D'ACHAT D'ELECTRICITE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la Commune au SDE03, Syndicat Départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 12 Communautés de Communes, notamment pour la compétence *Eclairage Public*.

Le SDE propose aux Communes / Communautés de Communes d'assurer la gestion du contrat d'achat d'électricité pour l'Eclairage Public. Il rappelle la hausse constatée de 25% du coût de ces contrats sur les trois dernières années liée aux tarifs spécifiques fixés par les autorités nationales.

Ce transfert de contrat parachèvera le transfert de la compétence *Eclairage Public* qui comprend déjà la réalisation de travaux neufs, l'entretien et la responsabilité d'exploitation et de maintien en conformité. L'achat par le SDE03 sera de nature à faciliter la mise en service des installations, à permettre un contrôle par la comparaison des factures et des données sur les installations : vérification des puissances et consommations par armoire électrique, rapport à la Commune sur l'évolution des consommations et les anomalies constatées.

S'agissant d'un simple transfert de contrat, l'achat s'effectuera sur la base du tarif historique et le SDE03 répercutera sous forme de cotisation le montant des achats de l'année précédente, offrant ainsi une prévisibilité budgétaire totale de la dépense à ses adhérents.

Il est enfin rappelé l'ordre de grandeur du coût des consommations pour une lampe « classique » de 20 à 30 euros par an.

Le SDE03 a déjà pris des contacts avec le fournisseur mais entreprendra progressivement cette activité avec les premières Communes / Communautés de Communes volontaires.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE LE TRANSFERT DU CONTRAT D'ACHAT D'ELECTRICITE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC AU SDE03**

\*\*\*\*\*

**OBJET : OPTION DE COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES TRANSFEREES AU SDE03**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la Commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 12 Communautés de Communes. Dans le cadre de la modification des statuts en cours et pour intégrer l'évolution de certaines de ses compétences, le SDE propose aux Communes d'opter pour des compétences supplémentaires :

Compétence optionnelle nouvelle : *réalisation d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.*

Cette adhésion permettra au syndicat de représenter les Communes dans les instances Régionales et Départementales, et de participer à la définition de schémas directeurs ou plan climat dont la réalisation est fixée par la loi. Elle n'entraîne pas de cotisation pour sa mise en œuvre.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents, opte pour les compétences optionnelles supplémentaires suivantes :

*Réalisation d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.*

\*\*\*\*\*

**OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SDE03 DU 16/06/2011**  
**- ADHESION DE 2 COMMUNAUTES DE COMMUNES AU SDE03 : BOCAGE**  
**BOURBONNAIS – PAYS SAINT POURCINOIS - ADHESION DES VILLES :**  
**MONTLUCON, MOULINS, VICHY**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la Commune au SDE03, Syndicat Départemental Mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 12 communautés de Communes.

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin d'intégrer l'évolution juridique et jurisprudentielle, notamment sur la définition de certaines de ses compétences ou activités complémentaires :

**Compétences nouvelles** : production de « chaleur bois », porteur d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles, à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.

**Activités complémentaires aux compétences** : coordonnateur de groupements de commande, maître d'ouvrage unique par convention, exécutant et négociateur pour l'obtention de certificats relatifs à l'énergie,

**Périmètre des commissions locales** : extrapolé des contours géographiques des EPCI à fiscalité propre fixé pour le Département.

**Rubrique budget et comptabilité** : mise à jour terminologique de la taxe locale, ajout dans les financements du SDE03 des remboursements de dépenses, des fonds de concours, des produits de ventes de certificats liés aux activités du syndicat.

Je vous propose de prendre connaissance en détail de ces statuts, adoptés par le comité syndical du SDE03 le 16 juin 2011 et déposés en Préfecture le 28 juin 2011, de vous prononcer sur cette évolution statutaire,

Je vous propose ensuite d'approuver l'adhésion de 2 nouvelles Communautés de Communes : Bocage Bourbonnais (délibération du 12/09/2011), et Pays Saint-Pourcinois (délibération du 30/03/2011).

Et enfin, pour atteindre la « départementalisation » de l'autorité organisatrice de la concession de distribution d'électricité dans l'Allier, prévue par la loi du 7-12-2006 en son article 33, modifiant l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous propose d'approuver l'adhésion éventuelle des villes de Montluçon, Moulins et Vichy qui résultera d'une volonté expressément exprimée par délibération concordante de leur Conseil municipal et du Comité syndical du SDE03.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil municipal,

- Adopte la modification des statuts du SDE03 approuvé par son comité syndical le 16/06/2011,
- Autorise l'adhésion des 2 Communautés de Communes de Bocage Bourbonnais (délibération du 12/09/2011) et Pays-Saint-Pourcinois (délibération du 30 mars 2011),
- Autorise l'adhésion des Villes de Montluçon, Moulins et Vichy.

~~~~~

**OBJET : ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 Avril 2008 au cours de laquelle Mmes BONVIN, DROY, FAYE et M.ROYER ont été élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Suite à la démission de Mme DROY de ses fonctions de conseillère municipale, il fait appel à candidature pour son remplacement.

Monsieur FORGETTE Raymond se porte candidat.

Après élection au vote secret, Monsieur FORGETTE obtient 8 voix pour et 1 abstention. Les membres du Conseil municipal qui siégeront donc dorénavant au Conseil du CCAS seront : Mmes BONVIN Aline, FAYE Isabelle, MM ROYER Olivier, FORGETTE Raymond.